

*Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2017*

*À cette séance extraordinaire tenue le premier jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Frédéric Vallières (conf. téléphonique)  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Lowe  
Monsieur Normand Tremblay  
Monsieur Scott Mitchell*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Assermentation des élus***

***Nomination du pro-maire***

*CONSIDÉRANT la fin du mandat de Monsieur Frédéric Vallières, conseiller, à titre de pro-maire et qui se terminait le 31 octobre 2017;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

4075-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Normand Tremblay, conseiller à titre de pro-maire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018.*

***Autorisation de signatures***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay*

4076-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Monsieur Clément Marcoux, maire, Monsieur Scott Mitchell, conseiller en l'absence du maire et Madame Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents provenant du Gouvernement provincial et du Gouvernement Fédéral, contrats notariés et institutions financières ainsi que tous les autres documents se rapportant à la Municipalité. Madame Nicole Thibodeau, directeur général est autorisée à retirer seule tous les effets bancaires provenant des institutions.*

***Nomination des membres du Conseil sur les comités***

***Loisirs :*** *Scott Mitchell* *Frédéric Vallières*

***Comité de construction de la caserne incendie :*** *Clément Roy*

***Urbanisme :*** *Ghislain Lowe* *Scott Mitchell*

***Bibliothèque, représentant :*** *Normand Tremblay*

***Agriculture :*** *Johnny Carrier*

<b>Incendie et Sécurité Publique :</b>	<b>Clément Roy</b>	<b>Johnny Carrier</b>
<b>Voirie :</b>	<b>Johnny Carrier</b>	<b>Ghislain Lowe</b>
<b>Comité d'administration :</b>	<b>Johnny Carrier</b> <b>Clément Marcoux</b>	<b>Scott Mitchell</b>
<b>Comité des aînés (MRC) :</b>	<b>Normand Tremblay</b>	
<b>Politique Comité de la Famille :</b>	<b>Frédéric Vallières</b>	

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell*

4077-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que toutes ces nominations soient effectives à compter de ce jour.*

***Nomination d'un substitut pour siéger au conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce***

*ATTENDU qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil peut nommer un substitut du maire pour siéger à la MRC de la Nouvelle-Beauce afin de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut y siéger;*

*ATTENDU qu'en vertu de l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la MRC de la Nouvelle-Beauce doit avoir en sa possession, une copie de la déclaration d'intérêts pécuniaires à jour du maire et du substitut afin que ceux-ci puissent siéger à la MRC;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

4078-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer le conseiller Frédéric Vallières à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce. Cette nomination est valide pour une période de quatre (4) ans.*

*D'autoriser la transmission à la MRC de la Nouvelle-Beauce des déclarations d'intérêts pécuniaires à jour du maire et de son substitut.*

***Proposition de vente d'un terrain au 640, route du Président-Kennedy***

*CONSIDÉRANT que le propriétaire situé au 640, route du Président-Kennedy (9221-2133 Québec Inc.), propose la vente de son terrain, lot numéro 2 721 595 au montant de 20 000 \$ en plus des arrérages des taxes municipales;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

4079-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité est intéressée à faire l'acquisition du terrain situé au 640, route du Président-Kennedy, lot numéro 2 721 595 au montant de 20 000 \$ selon la proposition faite en date du 6 octobre 2017. Les frais notariés seront à la charge de la Municipalité.*

***Réalisation complète de l'objet selon les coûts indiqués dans le règlement et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original***

*ATTENDU que la Municipalité de Scott a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 315 (Honoraires professionnels, Développement résidentiel Armand Drouin), selon les coûts prévus initialement soit 791 028. \$;*

*ATTENDU que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Scott désire approprier à même le fonds général un montant de 791 028. \$;*

*ATTENDU qu'il existe un solde résiduaire de 791 028 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;*

*ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 315 pour préciser le financement de la dépense qui sera remboursée à même les ventes de terrain;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

4080-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT: que la Municipalité de Scott demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser l'affectation d'un montant de 791 028 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit de 791 028 \$ à 0 \$.*

*Que la Municipalité de Scott demande que le montant résiduaire soit réduit à 0\$ et que la Municipalité approprie elle-même le fonds général une somme de 791 028\$ \$ pour payer la dépense prévue au règlement numéro 315.*

***Demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018***

*CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice 2017-2018;*

*CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage dans la route Carrier;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay*

4081-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal approuve les dépenses pour l'amélioration de la route Carrier pour l'asphaltage et pour un montant subventionné de 12 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.*

***Mandat à Tetra Tech QI Inc.***

*CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour l'étude pluviale de la 6<sup>ième</sup> Rue et de la 10<sup>ième</sup> Rue;*

*CONSIDÉRANT que pour réaliser ces activités, Tetra Tech QI Inc, propose une enveloppe budgétaire de 5 000\$ (taxes en sus);*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

4082-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'offre de Tetra Tech QI Inc. concernant l'étude pluviale de la 6<sup>ième</sup> et 10<sup>ième</sup> Rue au montant de 5 000 \$ (taxes en sus).*

***Emprunt (Marge de crédit) 1 000 000 \$ + autorisation de signatures pour la marge d'opérations + l'acceptation des modalités***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

4083-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité demande une marge de crédit au CFE n'excédant pas 1 000 000 \$ et accepte les modalités s'y rattachant et autorise Monsieur Clément Marcoux et Madame Nicole Thibodeau, respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents se rattachant à la marge d'opérations. Madame Nicole Thibodeau, directeur général est autorisée seule à retirer tous les effets bancaires des institutions financières.*

***Avis de correction***

*CONSIDÉRANT la correction à apporter à la résolution numéro 4052-09-17 concernant l'engagement du Laboratoire LVM pour l'exécution des tests de sol pour le stationnement du bâtiment des Loisirs;*

*CONSIDÉRANT que le Laboratoire LVM étant une division d'Englobe Corp. et que celui-ci a cessé d'exister et n'a plus d'identité légale;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay*

4084-11-17

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la correction apportée à la résolution numéro 4052-09-17 en mentionnant l'engagement d'Englobe Corp. au lieu du Laboratoire LVM. pour l'exécution des tests de sol concernant le stationnement du Bâtiment des Loisirs.*

***Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Normand Tremblay à 19 :50 hres.*

*Clément Marcoux, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*